

Le 13 décembre 2024

## Communiqué de presse

# Canal du Rhône à Sète : inauguration des travaux de réfection des berges le long de l'étang de l'Arnel (Palavas/Villeneuve-lès-Maguelone)

Le 13 décembre, Guillaume RAYMOND, Secrétaire général adjoint de la préfecture de l'Hérault, représentant le préfet de la région Occitanie Pierre-André DURAND, Sébastien DENAJA, Conseiller régional représentant la présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée Carole DELGA, et Christophe WENDLING, Directeur territorial Rhône Saône de Voies navigables de France, ont inauguré les travaux de réfection et de re-végétalisation de 1.2 km de berges le long de l'étang de l'Arnel.

D'un montant de 1.9 million d'euros, il s'agit du premier chantier massif de réfection des berges du canal du Rhône à Sète issu du programme d'investissements porté par l'État (via son opérateur VNF) et la Région Occitanie dans le cadre du Contrat de plan interrégional Rhône-Saône 2021-2027.

Ces travaux d'urgence, soutenus par l'Union européenne à hauteur de 1.5 million d'euros (fonds FEDER), ont été conduits par VNF de mars à novembre 2024 avec une attention toute particulière pour préserver les enjeux écologiques et paysagers du grand ensemble lagunaire palavasien.

Le chantier a consisté en la réalisation d'un double rideau tiranté en tunage bois. Cette technique, la plus respectueuse de l'environnement, consiste à ficher à intervalle régulier deux rangées de pieux en chêne non traités de 4 mètres, et à fixer des planches à l'arrière de ces pieux. Afin de reconstituer la berge érodée, l'espace entre les rideaux de bois est enfin comblé avec des sédiments de dragage stockés dans un casier voisin, dans une démarche de valorisation.

En raison du caractère particulièrement sensible du site d'un point de vue patrimonial et environnemental, le canal traversant les étangs de l'Arnel et du Prévost (zone Natura 2000), les interventions ont été planifiées pour éviter les impacts sur la nidification des oiseaux et mettra en œuvre des mesures anti-pollution et de protection contre les matières en suspension.

D'un montant de 2 millions €, le chantier de l'Arnel est la première réalisation d'importance du vaste programme d'investissement de 60 millions en faveur du canal du Rhône à Sète.

**Dans le cadre du CPIER Rhône-Saône 2021-2027, l'Etat (via son opérateur VNF) et la Région Occitanie mobilisent chacun 25 millions €, auxquels s'ajoutent 2 millions € de l'Union européenne (fonds FEDER instruits par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, autorité de gestion).** Un financement total de 8 millions d'euros est également attendu de la part des Départements, des Agglomérations, communauté de communes et métropoles traversées par le canal.

D'importantes opérations de restauration de berges, de dragage et de gestion des sédiments extraits sont en effet nécessaires pour garantir le passage de bateaux de fret et la liaison avec le port de Sète (1.200 tonnes actuellement, et de 1.500 à 1.800 tonnes à terme selon les bateaux) ainsi que le développement du tourisme fluvial et fluvestre (sur les berges), des loisirs et des mobilités douces.

**Pour Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie :**

*« Dans le prolongement de la conférence canal de 2020, qui avait rassemblé une centaine d'acteurs du territoire sous le pilotage du préfet de région, l'Etat et le conseil régional ont relancé la dynamique partenariale avec l'ensemble des collectivités concernées pour valoriser le potentiel patrimonial, environnemental, économique et touristique de cet ouvrage. Les techniques utilisées pour la réfection des berges de l'Arnel, première brique du projet de restauration du canal, illustrent le souci de trouver des solutions résilientes et respectueuses des atouts paysagers et environnementaux du site, pour faire de cet ouvrage le démonstrateur d'un modèle d'aménagement durable et équilibré. »*

**Pour Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée :**

*« La réfection des berges de l'Arnel marque une première étape décisive dans la préservation et la valorisation de notre patrimoine naturel et fluvial. C'est la concrétisation du travail partenarial engagé en 2020 avec l'ensemble des acteurs et parties prenantes pour la réhabilitation du Canal du Rhône à Sète. Véritable emblème patrimonial, cet ouvrage est un levier essentiel pour notre territoire, tant pour le fret fluvial que pour le tourisme. Aussi, nous avons souhaité investir pour la préservation et la restauration de cette infrastructure sans écluse sur près de 100 km, facile de navigation et qui traverse y compris avec des pistes cyclables un territoire exceptionnel, fait de zones de protection environnementale, de sites classés ou inscrits, et de grands paysages. À travers cette première opération majeure, nous posons les bases d'un programme ambitieux de préservation et de modernisation de cette infrastructure stratégique. »*

**Pour Cécile AVEZARD, Directrice générale de Voies navigables de France :**

*« Voies navigables de France mobilise son expertise pour accompagner la volonté de l'Etat et de la Région de préserver le canal du Rhône à Sète et de dynamiser les territoires traversés par ce réseau. Dans le cadre du plan Rhône-Saône (2021-2027), nous menons un ambitieux programme d'investissements et parmi les 60M€ mobilisés pour le canal dans les prochaines années, le chantier de réfection de berges à l'Arnel est une première réalisation emblématique. Une prochaine étape importante sera l'aboutissement en 2025 de l'étude que nous conduisons pour définir une stratégie partenariale de développement des activités touristiques et de loisirs en lien avec le canal. Nous sommes fiers de participer à la dynamique collective de ce projet au service du transport décarboné de marchandises, d'un tourisme durable et de la qualité de vie des habitants, tout en conjuguant vitalité du territoire et exigence environnementale. »*

## Le canal du Rhône à Sète et ses embranchements

**Construit il y a plus de 200 ans et long de 65 km, le canal relie le Rhône de l'écluse de Saint Gilles au Port de Sète** (propriété de la Région Occitanie depuis 2007) et permet la liaison avec le canal du Midi via l'étang de Thau. Il comprend plusieurs branches secondaires (45 km) : entre Beaucaire et Saint-Gilles, à Aigues Mortes, à Frontignan et à Sète.

### Le canal a une double vocation : fret et tourisme

- Les trafics fluviaux de marchandises, principalement des matériaux de construction et des céréales et tourteaux pour l'alimentation animale s'élèvent à 100 000 tonnes actuellement mais ils doivent atteindre à terme entre 200 et 500 000 tonnes. Le transport fluvial est un mode alternatif et écologique qui génère de faibles externalités environnementales sur les territoires.
- Plus de 4 000 bateaux de tourisme sont comptabilisés au pont levant de Frontignan chaque année, et l'on compte notamment 6 bases de locations de bateau sans permis, 7 bateaux promenades et 8 péniches hôtel. Les retombées économiques de ce tourisme s'élèvent à 17 M€/an et représentent environ 100 emplois directs. Les chemins de halage constituent des itinéraires cyclables très pratiqués qui participent au développement touristique. Une étude stratégique est en cours pour pérenniser et développer le tourisme et les activités de loisirs ainsi que les mobilités douces sur et autour du canal, en harmonie avec la biodiversité et les paysages remarquables, elle servira de socle à la construction collective d'un contrat de canal ambitieux au service du développement économique du territoire.

**Au-delà du fret et du tourisme, l'infrastructure assure également une fonction d'irrigation des terres agricoles, de protection des populations contre les crues du Rhône et du Vidourle, et de lutte contre la salinisation.**

## À propos de Voies navigables de France

**Voies navigables de France (VNF)** est un établissement public opérateur de l'Etat en charge de la transition écologique dans le fluvial.

Il gère un réseau de 6700 km de canaux, fleuves et rivières qui irriguent les territoires et répond à plusieurs usages : environnementaux, sociaux et économiques.

Ses 4000 agents régulent finement la ressource en eau dans l'intérêt général et le respect de l'environnement.

Voies navigables de France crée également les opportunités de développement des activités sur et autour du fleuve et favorise la transition de notre société vers de nouveaux modèles économiques et écologiques en faveur du fret bas carbone et du tourisme durable.

